



BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

N° 09/20
26/05/2020

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal élira le Maire et les Adjointes lors de la séance d'installation du Conseil Municipal qui se déroulera le

JEUDI 28 MAI 2020

A 20H 15

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES TILLEULS

dans le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale.

La salle sera désinfectée à la fin de la séance du conseil municipal.



DISTRIBUTION DE MASQUES :

Nous avons reçu une partie de la dotation en masques du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes. Nous avons encore un certain nombre de masques fabriqués par nos bénévoles. Nous vous proposons une seconde distribution de masques le

SAMEDI 30 MAI 2020 AUX ATELIERS MUNICIPAUX ENTRE 8H ET 12H.

LES ANNIVERSAIRES DU MOIS :

NOCES D'OR

M. SCHNEE Armand et MEYER Raymonde

le 6 juin 1970

- 85 ANS :** M. LORUSSO Giulio né le 30 juin 1935
83 ANS : M. KIPP Bernard né le 16 juin 1937
82 ANS : M. KIPP Antoine né le 13 juin 1938
81 ANS : M. LEFEBVRE André né le 29 juin 1939
79 ANS : Mme RITTY née SCHOTT Christiane le 10 juin 1941
77 ANS : Mme JEHL née SCHULTZ Mathilde le 11 juin 1943
77 ANS : Mme NEIBECKER née STAEBEL Catherine le 17 juin 1943
76 ANS : Mme WEBER née STIPPICH Marie Jeanne le 15 juin 1944
74 ANS : Mme BAPST née BOSCHENRIETHER Denise né le 5 juin 1946
74 ANS : M. CHAUVIN Jackie né le 10 juin 1946
74 ANS : M. SCHULLER Claude né le 26 juin 1946
71 ANS : Mme LEMERCIER née FISCHBACH Albertine le 12 juin 1949
71 ANS : M. MURA Rémy né le 20 juin 1949
70 ANS : M. GRAFF Claude né le 3 juin 1950

VOS DÉCHETS VERTS :

La déchèterie a rouvert ses portes mais avec des contraintes qui occasionnent jusqu'à deux heures d'attente pour arriver à déposer vos déchets verts. (horaires : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8H30 à 12H) Conscient des problèmes que cela peut vous poser, la commune mettra exceptionnellement une benne à votre disposition

SAMEDI 30 MAI DE 8H A 12H AUX ATELIERS MUNICIPAUX

pour **vos déchets verts UNIQUEMENT : taille de haies, d'arbres, etc...**

Il sera strictement INTERDIT de déposer tout autre déchet dans ces bennes !



RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE **À PARTIR DU 27 MAI 2020 :** **Les mercredis de 17h à 19h** **Les samedis de 9h30 à 12h**

sous conditions et dans le respect des gestes barrières :
Le port du masque est obligatoire pour tous.
Il ne sera autorisé que 2 personnes, en plus de la bénévoles, dans la bibliothèque.

Lavage des mains avec savon au lavabo ou au gel hydroalcoolique avant de choisir les livres dans les rayons et en sortant.

Les livres en retour devront être présentés à la bénévoles pour être scannés avant d'être déposés dans une caisse. Ils seront mis en quarantaine pendant minimum 3 jours.



PROMENADE DES CHIENS :

Vous êtes nombreux à promener vos chiens dans les rues, les champs, la forêt, etc...
Nous vous rappelons que vos chiens doivent être tenus en laisse obligatoirement pour éviter tous risques d'accidents. Merci de ne pas lâcher vos chiens aux abords du village !
Par ailleurs, nous distribuons des sachets pour le ramassage des crottes ; des distributeurs sont à votre disposition et au besoin, vous pouvez vous rendre en mairie. Mais, trop souvent, des habitants excédés à juste titre, nous signalent que des propriétaires de chiens laissent leurs déjections sur la voirie ou sur les chemins ruraux.
Merci de respecter votre voisinage et de ramasser les crottes de vos chiens !

HORAIRES DE LA MAIRIE :

Le secrétariat de mairie vous accueille à ses horaires habituels,
Du lundi au samedi de 7H30 à 12H et le lundi de 17H15 à 20H15.
Nous vous demandons de privilégier la venue sur rendez-vous (tél 03 88 74 41 61)
La porte est fermée à clé ; une sonnette a été installée ; merci de prévenir de votre présence.
Nous ne recevons qu'une personne à la fois.
Pour votre protection et la nôtre, merci de venir avec un masque.
Une solution hydroalcoolique est à votre disposition à l'accueil.

BRUITS DE VOISINAGE :

Les beaux jours sont de retour ; nous vous rappelons l'arrêté municipal du 7 mai 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage qui fixe les règles suivantes :
« les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et pourront être pratiquées les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 20 heures »
Les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs organisées de manière ponctuelles ou habituelles susceptibles de causer une gêne peuvent être subordonnées à autorisation municipale préalable.

CHANTIERS EN COURS :

Les chantiers communaux ont repris !
L'éclairage public a repris à Heussern et les aménagements de voirie à l'entrée de la commune ont bien avancés !
Encore quelques semaines de patience et les travaux s'achèveront ! Merci à tous de votre compréhension !